

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 17 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept du mois de novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, route d'Auneau, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme Laetitia HOOGE, M. TRUBERT Guillaume, conseillers municipaux.

Procuration : Rémy LECLAIR donne procuration à Vincent AUCHÉ.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 novembre 2020.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE
DE 2015, 2016, 2017 et 2019**

Sur proposition de M. le Trésorier, par courrier explicatif du 28 octobre 2020, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour admettre en non-valeur des reliquats ou des titres de recettes restant dus relatifs à de la facturation de cantine ou de garderie et dont le seuil est inférieur au seuil des poursuites. Le montant total s'élève à 40.73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- liste n° 3239872112, montant inférieur au seuil de poursuite pour un total de 36.23 €
- liste n° 4010370212, montant inférieur au seuil de poursuite pour un total de 4.50 €

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541 "Créances admises en non-valeur"

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 23/11/2020
La publication le : 23/11/2020
Le Maire :



Fait et délibéré le 17 novembre 2020,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Benjamin BEYSSAC.

